

Le monument des anciens combattants Place Carnot

Jacques

C'est en 1892, Bathilde Bernard, municipal décide de place en centre ville.

Celle-ci, une terminés, n'est pas vement et porte temps le nom de Elle ne devient place arrêté municipal, que et reçoit quelques monument aux



Sadi Carnot (*Coll. Privée*)

ETHIOUX

sous le mandat de que le Conseil créer une nouvelle

fois les travaux nommée définitivement pendant quelque « nouvelle place ». Sadi-Carnot¹, par le 21 janvier 1897 années plus tard un morts.

¹ Marie François Sadi Carnot appelé Sadi Carnot est né le 11 août 1837 à Limoges. Président de la République de 1887 à 1894, il est élu sous le parti de la Gauche républicaine. Lors d'une visite d'exposition à Lyon, le 25 juin 1894, il est assassiné par un anarchiste d'origine italienne Sante Geronimo Caserio. Les anarchistes en voulaient à Carnot d'avoir refusé la grâce d'un des leurs, Auguste Vaillant. Après des funérailles nationales le 1^{er} juillet 1894, sa dépouille est déposée au Panthéon. Il est le seul président français à y être inhumé.

Une décision municipale

C'est au début du mois de janvier 1899, que la *Société des anciens combattants*² adresse une requête au Maire de Bressuire, Henri Ardouin, nouvellement élu³, afin d'élever un monument aux morts à la mémoire des militaires décédés pendant la guerre de 1870-1871 qui opposa la France à la Prusse.

Monsieur Le Maire,

La société des Anciens combattants de 1870-1871 du canton de Bressuire à l'honneur de vous exposer que : ayant l'intention d'élever un monument à la mémoire des anciens militaires morts pour la Patrie, aussitôt que l'état de ses finances le lui permettra. Elle sollicite la bienveillance du Conseil municipal de Bressuire un avis favorable à ce projet et le prie de vouloir bien désigner un emplacement pour l'exécution du monument projeté.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'assurance de mon profond respect.

Le président

Le 21 janvier 1899, le conseil municipal estime qu'un monument ne pourrait être qu'un embellissement pour une place publique et accède volontiers à la demande des anciens combattants. La nouvelle place-Carnot lui semble le lieu tout désigné pour son édification. Le nom de l'architecte bressuirais Raymond Barbaud est même avancé pour la réalisation, d'autant plus qu'il vient d'y achever l'hôtel des Postes. D'ailleurs, les habitants de la

² De son nom complet : *Union fraternelle et patriotique des anciens combattants de 1870-1871 et des colonies du canton de Bressuire*.

³ Henri Ardouin a été élu maire le 24 octobre 1898.

place sont tous favorables à l'érection du monument et l'ont fait savoir par pétition.

Cependant, à la suite de cette décision municipale, la *Société des anciens combattants* conserve la maîtrise de l'édification du monument.



Place Carnot avant l'érection du monument. Carte postale (Coll. privée)

Le financement

De 1899 à la fin de 1901, la *Société*, par l'intermédiaire de son président M. Clisson, va s'employer à trouver le financement de son projet.

Elle va ouvrir alors une souscription publique dont l'unique objectif est de financer le monument de Bressuire.

Cette souscription va comprendre neuf listes. Chacune est confiée à deux personnes. Quelques listes sont ouvertes hors du canton ; une à Châtillon-sur-Sèvre et une à Moncoutant. Un des généreux donateurs sera même originaire de Cholet et versera 50F⁴. Les versements vont s'échelonner, pour une grande majorité, de 50 centimes à 100 francs.

⁴ Un franc de 1900-1910 correspond en 2009 à environ 3 € 60 (source INSEE)

Les premiers à souscrire sont les hommes politiques : sénateur, député, conseillers généraux, le maire de Bressuire ainsi que le Comité des femmes de France⁵. Le premier à verser son obole est le capitaine Paul Aubry⁶.

Tous les noms des participants à cette souscription et le montant de leur versement vont être publiés au cours de l'année 1902, en première page du journal local « Le Bressuirais »⁷ (voir listes en annexe). Nul doute que la publication de ces listes a dû raviver quelques querelles politiques et certainement motiver les indécis afin que leur nom apparaisse dans la presse. Nul doute également que les sommes versées par chacun ont dû susciter quelques commentaires.

Le monument aux morts de Bressuire n'a cependant rien d'original quant à son financement. De nombreux autres monuments de cette époque ont été financés par une souscription privée car les finances des communes, en ce début de XX^e siècle, sont insuffisantes et ne permettent pas une telle dépense. Souvent, comme c'est le cas à Bressuire, seule une subvention municipale a été allouée.

C'est ainsi que, le 14 février 1902, les anciens combattants ont demandé au conseil municipal de bien vouloir souscrire à l'érection du monument. En effet, la *Société des anciens combattants* a réussi à collecter environ 3 000 francs, mais le projet des architectes Barbaud et Bauhain⁸, doit s'élever à environ 10 000 francs.

Le 30 juin 1902, le nouveau maire, René Héry, élu l'année précédente⁹, soumet les plans du monument qu'il a reçus à son conseil municipal en présence de M. Rebillard, vice-président de la *Société des*

⁵ L'Association des Dames de France, dirigée par le Professeur Duchaussoy est créée en 1879 lors de la scission du mouvement « Croix rouge ». Son but est la formation d'infirmières. Cette association intervient principalement auprès des civils, et ce même en temps de paix.

⁶ Paul Aubry n'était pas encore colonel. Il sera mortellement blessé le 9 septembre 1914. Un boulevard porte aujourd'hui son nom à Bressuire.

⁷ Journal qui ne paraissait que le dimanche.

⁸ Raymond Barbaud est né en 1860 à Bressuire. Il était associé à Edouard Bauhain (1864-1930) originaire de Bordeaux. Les deux architectes ont signé à Paris comme dans l'ouest des réalisations importantes.

⁹ Elu maire de Bressuire le 8 juin 1901.

anciens combattants et de Raymond Barbaud. La maquette est l'œuvre de Jules Louis Rispal¹⁰ chargé de l'ornementation du monument. La dépense s'élève à 12 257 francs¹¹.

M. Rebillard et son trésorier, M. Girardeau, exposent au conseil que la souscription a permis de récolter 2 519,80 francs et que la *Société* peut prélever sur ses propres ressources une somme de 500 francs, soit un total de 3 019,80 francs.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 500 francs ; à savoir, 1 000 francs en 1903, 1 000 francs en 1904, 500 francs en 1905, et décide de solliciter une subvention complémentaire auprès du Ministère des Beaux Arts.

Le Maire propose à l'assemblée de voter également des félicitations et remerciements à Monsieur Barbaud et de rendre ainsi hommage à son talent d'architecte et à l'intérêt qu'il porte à sa ville.

Il restait à trouver presque 6 637 francs ! Comment le solde a-t-il été payé ? D'après l'inscription sur la face arrière du monument, il semble bien que le projet ait bénéficié d'une aide de l'État. De combien ? Aucune trace de demande de subvention n'apparaît dans les archives de la municipalité, pas plus que de versement. S'agit-il de nouveaux dons ou de sommes versées par les sociétaires eux-mêmes ? Il est impossible de le déterminer.

Édification

La mise en place du monument va s'effectuer au cours du second semestre 1902 et est confiée à M. Henri Brémaud¹², entrepreneur.

¹⁰ Jules Louis Rispal (1871-1909) était le collaborateur régulier des deux architectes. Sculpteur, ornementaliste, il donnait une touche d'Art nouveau à leurs constructions.

¹¹ 44 125 euros environ (INSEE)

¹² L'entreprise Bremaud, spécialisée dans les monuments funéraires, était installée près du cimetière, de 1893 à 1911. Une réplique miniature du monument aux morts se trouve encore aujourd'hui au sommet de la tour de la Papaudière, unique vestige des fortifications de la ville de Bressuire.



Monument aux morts en construction - Photographie 1902 (Coll. HPB)

Devis estimatif des travaux par l'architecte voyer, du 7 janvier 1903 :

- Fouilles et remblais, terrassements, piochage et roulage à la brouette : $62 \text{ m}^3 = 62 \text{ francs}$
- Journées de chevaux, conducteurs compris : 19 jours = 152 francs
- Heures d'ouvriers : 190 heures = 76 francs
- Total : 290 francs
- Clôture :
 - . Linteaux de choix peints de 1,10 m de hauteur et montants de 1,50 m en 1,50 m, le tout en place : 99 mètres linéaires = 198 francs
 - . Plus value pour 2 portillons = 12 francs
 - . Total 210 francs

(La clôture en bois et les portillons seront remplacés par des grilles en fer en 1912).

Le 31 décembre 1902, le conseil municipal vote un crédit de 500 francs pour terminer d'aménager la place Carnot, avant d'accepter le devis proposé par l'architecte voyer quelques jours plus tard.



Nous sommes en 1903, le monument est en place. Enfin ! Sa stature imposante et le fait qu'aucun nom de combattant n'ait été gravé dessus le différencie d'autres monuments de même nature. Aujourd'hui, si on n'y prête pas attention, il est facile de passer à côté du monument sans voir toutes les inscriptions qui le couvrent. Elles sont le témoignage du sentiment patriotique qui existait en ce début du XX^e siècle¹³.

Monument aux morts.
Carte postale (Coll. privée)

¹³ Voir en annexe II la description du monument.

Inauguration

La ville de Bressuire a maintenant son monument aux morts. Il lui manque une inauguration. Mais que peut faire une petite ville de 5 000 habitants pour que cette inauguration soit représentative et mémorable ? Certains vont suggérer qu'elle soit présidée par un membre du gouvernement. Un appui politique est donc nécessaire. Le sénateur Jouffrault sera celui-ci. Il réussira ainsi à obtenir que le général André, ministre de la Guerre, vienne inaugurer le monument.

La préparation de l'inauguration va occuper toute une partie de l'année 1903. Le 30 mai, le Maire informe le conseil que la commission des fêtes propose de ne pas faire de feu d'artifice au 14 juillet et de le reporter lors de la fête d'inauguration du monument. Certains Bressuirais penchent plutôt pour un bal à la place du spectacle pyrotechnique. Les discussions

Délibération du conseil municipal du 19 septembre 1903

Inauguration du monument des Anciens combattants. La date choisie serait le 25 octobre en accord avec la Commission des fêtes et la société des Anciens combattants.

- Programme : Vin d'honneur offert par la ville, banquet, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Le maire expose au conseil que la population bressuiraise désirerait vivement voir présider par un membre du gouvernement les fêtes qui viennent d'être décidées. Ces fêtes présentent un caractère essentiellement patriotique et national...|...D'autre part la ville et la région bressuiraise n'ont jamais eu l'honneur de recevoir aucun membre du gouvernement. Une pareille visite produirait cependant le meilleur effet et honorerait grandement notre ville...|...

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir à Monsieur le Général André, ministre de la guerre, la présidence des fêtes bressuiraises du 25 octobre prochain...

vont bon train et, le 15 octobre, dix jours seulement avant les cérémonies, le conseil municipal décide que les fêtes se termineront bien par un feu d'artifice, comme cela avait déjà été décidé lors du conseil municipal du 19 septembre précédent !

La fête de l'inauguration

En réalité le général Louis André¹⁴ restera deux jours à Bressuire. Après un passage à Thouars, il arrive la samedi 24 octobre dans l'après midi. Des pluies incessantes ont retardé les préparatifs au début de la semaine mais le soleil, revenu le vendredi et le samedi, a permis de résoudre les dernières difficultés et de pavoiser et décorer la ville.

À son arrivée en gare de Bressuire, le ministre est accueilli par la musique du 77^e régiment de ligne de Cholet. Une foule considérable (environ 3000 personnes) s'est massée pour l'acclamer. Sur le quai, sont présents tout ce que le département compte de personnalités : le préfet, tous les sous-préfets, députés, sénateurs, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux... Le préfet du Maine-et-Loire a également fait le déplacement.



**Bressuirais accueillant le général André en gare de Bressuire.
Photographie (Coll. HPB)**

¹⁴ Nommé Ministre de la guerre en mai 1900 dans le cabinet d'Emile Combes.

La *Société des anciens combattants* est là ainsi que les fonctionnaires de la ville, l'association locale des Dames de France et bien sûr une foule d'anonymes.

Après avoir reçu les hommages et passé les troupes en revue, le général André se dirige vers la sous-préfecture¹⁵, place du Cinq mai, dans un landau découvert.



**Place du Cinq-Mai et Sous-préfecture pavoisées pour la visite du général André.
Photographie (Coll. HPB)**

Puis il va visiter l'hôpital où il fait un généreux don de 100 francs. Raymond Barbaud lui fait ensuite découvrir le château. La fin de journée voit une modification au programme ; le concert et la retraite aux flambeaux prévus le dimanche ont lieu le samedi soir et la soirée se termine par un « punch » (vin d'honneur) offert par la Ville. Le général André est ensuite l'hôte du sous-préfet pour la nuit.

¹⁵ La sous-préfecture était alors située, place du Cinq-Mai, dans le bâtiment de l'actuelle Médiathèque.

Le dimanche est une journée très chargée, après un déjeuner pris chez le maire, René Héry. Entre les nombreuses délégations à recevoir et les multiples discours et remises de médailles, l'inauguration ne prend fin que vers 15h 30. Un incident est venu émailler la manifestation : un petit manque d'organisation ainsi qu'un regrettable oubli. En effet, aucune place n'a été prévue sur l'estrade pour le président des anciens combattants, M. Ardouin ainsi que pour le président d'honneur de la société, alors qu'ils doivent pourtant prononcer le discours d'ouverture !



**Tribune officielle et discours du général André à Bressuire. Photographie (Coll. HPB)
En médaillon, photographie du général André.**

Une heure plus tard a lieu un grand banquet de 800 convives, organisé par la *Société des anciens combattants*. La nef des halles a été aménagée en salle, décorée et éclairée à l'acétylène. Quelques notabilités ont même du mal à trouver leurs places car un certain nombre de « pique-assiettes » se sont invités au banquet.

À 19 heures, le repas prend fin après de nombreux remerciements et discours ; le général André prononçant le dernier, sous les acclamations. La journée se termine par le feu d'artifice avant que le ministre ne soit ensuite raccompagné à la gare, quittant Bressuire à 21h 25.



**Place Carnot et monument aux morts entouré de sa clôture en bois.
Carte postale 1907 (Coll. privée)**



**Place Carnot et monument aux morts entouré de sa grille de fer.
Carte postale (Coll. privée)**

Ainsi se sont déroulés ces deux jours de ferveur patriotique.

Mais l'entente ne fut pas cordiale pour tous, puisque le parti monarchiste s'est abstenu d'y participer. Il a fait placarder dans la ville des affiches jaunes expliquant que la manifestation a un caractère politique et antireligieux. Ces affiches se terminent par des mots très durs pour le parti républicain : « À bas les sectaires ! À bas les révolutionnaires ! Vive la France ! Vive la liberté » et sont signés Savary de Beauregard (député), Puichaud (Conseiller général) et Rouault (conseiller d'arrondissement).

Le G^{al} André, en recevant le Maire et son conseil municipal, leur avait exprimé son soutien en disant « Personne n'a pensé parmi vous à faire de cette cérémonie une œuvre de discorde et bien blâmables sont ceux qui ont cherché cette occasion pour faire parler des revendications politiques que tout le pays condamne »¹⁶

Un article du journal « Le bocage et la plaine » du jeudi 29 octobre 1903, signé de « Nestor », rapporte avec une très grande virulence des propos contre les monarchistes qui ont fustigé cette inauguration : « Nous avons dès samedi souligné l'odieuse et antipatriotique manifestation des journaux réactionnaires, furieux de voir que, pour honorer ceux qui sont morts pour la patrie et non pour un parti, on pouvait se passer de messe et qu'il n'était pas utile d'infliger aux protestants et aux libres penseurs les prières d'un quelconque clergé... ». Pourtant le clergé de Bressuire était représenté par trois prêtres qui ont apporté « leurs hommages respectueux » et le ministre a considéré leur démarche comme une marque de « loyalisme »¹⁷

L'article se termine ainsi : « Après Waldeck-Rousseau, après Barthou, après tant d'autres, René Héry, marchant vers la lumière, fait barre à gauche parce qu'il sent que l'avenir est à la République laïque. Nous n'avons qu'à l'en féliciter ».

¹⁶ Le mémorial des Deux-Sèvres du 27 octobre 1903.

¹⁷ Le G^{al} André comme le Maire René Héry étaient connus pour leur anticléricalisme.

Le journal du Mémorial des Deux-Sèvres quant à lui écrivait « les réactionnaires se sont offert une petite manifestation platonique »¹⁸.

La réponse du parti républicain ne se fait pas attendre non plus. Lors d'un conseil municipal, M. Meslin, en adressant ses remerciements au maire René Héry, ne manque pas de préciser « ... que la présence de M. le Ministre de la guerre, due en partie aux démarches de M. le Maire, a été la cause d'une affluence considérable et cela malgré les efforts combinés de personnalités dont la propagande ne pouvait qu'être nuisible au commerce bressuirais... ». Dans ce même conseil municipal, est lue une lettre de M. Clisson, président de la *Société des anciens combattants*, remerciant le sénateur Jouffrault pour ses démarches, ainsi que le maire René Héry.

Dernières difficultés

L'inauguration passée, la réalité financière s'impose à la municipalité : les dépenses n'ont pas toutes été soldées. Le 14 novembre 1903, le Conseil municipal est obligé de voter 4 500 francs supplémentaires pour couvrir les dépenses de la fête de l'inauguration et une subvention de 1 000 francs au profit de l'Union des anciens combattants. Malgré cela, la



Monument aux morts encadré de deux canons.
Carte postale (*Coll. privée*)

totalité des dépenses engagées n'est toujours pas couverte.

M. Clisson demande que la somme de 1 500 francs, dont il a fait l'avance, lui soit remboursée par la municipalité. M. Le Maire lui fait observer que cette procédure n'est pas régulière car la Ville

¹⁸ Le mémorial des Deux-Sèvres du 27 octobre 1903.

paraîtrait avoir emprunté à un particulier, même si ce n'est pas le cas. Il propose donc que la *Société des anciens combattants* prenne une délibération constatant que l'argent qui lui reste à percevoir de la Ville est dû à M. Clisson, et qu'il lui sera versé dès que la société l'aura reçu¹⁹.

Par ailleurs, le 9 août 1904²⁰, le Maire évoque les difficultés entre la *Société des anciens combattants* et l'entrepreneur, M. Bremaud. Celui-ci réclame le paiement d'une facture de 221 francs pour les travaux supplémentaires de dégrossissage du bloc de pierre. La société refuse de payer, n'ayant pas commandé ce type de travail. De son côté, la Ville reste sourde, la direction des travaux ayant été conservé par la *Société des anciens combattants*. Après une intervention de M. Barbaud, le Maire propose de payer la somme qui viendra en déduction des 1 500 francs dus par la ville, soustraction faite des sommes avancées pour l'échafaudage, le transport et la maquette du monument. La polémique prend ainsi fin. La *Société des anciens combattants* reçoit donc 949 francs, desquels 221 iront à M. Bremaud et 728 à M. Faucheron, trésorier de l'association.

Conclusion

Il aura fallu un élan patriotique très fort, presque six années pour que ce monument voie le jour et que son financement soit définitif, rendant ainsi hommage aux soldats morts lors de la guerre 1870-1871.

Son imposante stature marque encore aujourd'hui le paysage urbain. Depuis son édification, d'autres guerres sont passées. La liste des noms des combattants morts pour la France s'est allongée, dont certains avaient souscrit pour son érection. La statue n'a pas changé. Il n'y a que son environnement qui a été modifié. La clôture en bois a été remplacée par des grilles en fer, qui elles-mêmes ont été retirées au profit de bordures fleuries, en béton. Sa surface a diminué pour laisser la place aux voitures. Les deux canons qui encadraient le monument depuis la Guerre 1914-1918 ont été enlevés pendant la Seconde Guerre mondiale.

¹⁹ Délibération municipale du 14 novembre 1903.

²⁰ Délibération municipale du 9 août 1904.



**Place Carnot aujourd'hui et monument aux morts.
Photographie *Regards, club photo de Bressuire***

Quatre-vingt douze ans plus tard, le 11 novembre 1988, la place Carnot a perdu son nom pour être rebaptisée place des Anciens-Combattants. La mémoire du Président Carnot a quand même été sauvegardée puisque son nom a été attribué à un parking ! La délibération du 21 janvier 1897 de Bathilde Bernard et de ses conseillers ne sera pas tout à fait oubliée !

En ce début de XXI^e siècle, le monument a retrouvé sa blancheur presque originelle et des marbres, portant la liste des noms des combattants bressuirais morts pour la France, sont venus l'encadrer.

Fasse que cette liste soit close à jamais !

La souscription n'étant pas close, les personnes qui désireraient souscrire sont priées de s'adresser à M. Braud, cafetier place Notre-Dame et M. Ploquin, propriétaire, rue Pasteur.

Deuxième liste : Liste confiée à MM. Regelsperger et Braud .

Nom

(qualité)

Montant souscrit

Bacle Eugène	Bouchet (Madame)	Guibert	Nicolas
Barrion (Madame Ernest)	Boulin	Guilbaud (Pharmacien), 10F	Pihoué (Madame), 30F
Baudry	Bourreau (Tailleur)	Hy, sabotier	Pineau
Bazille	Brard	Jaulin fils	Poupelin
Beriet	Brion	La mère Jacques	Richard (Cordonnier)
Berjeau	Brosseau	Lamarche (Madame)	Ripault (Madame)
Bernard Isidore	Champion (Mesdemoiselles)	Legrette	Serre (Contrôleur)
Berthonneau	Chauvin, frères	Nivault	Sœurs de l'Ouvroir
Bertin, père	Cherouvrier Alexandre	Lemay	Tarnavassy
Bessière	Darmagnac	Libaud	Thomas
Besson	Delaporte	Marmignon (Veuve)	Touret
Billy Pierre	Delaunay	Martin (Elève en pharmacie)	Touret Eugène
Bluteau (Fendeur)	Descroin (Procureur), 20F	Martin Edouard	Tréverdy (Madame)
Bluteau fils	Favreau (Mesdemoiselles)	Martineau, (Adjoint)	Turland
Bluteau Pierre	Febvre	Reyé	Vergnaud
Bocquialt (Huissier)	Garnier (Madame)	Moreau (Jardinier)	
Bonnerterre (Madame)	Grolleau	Nérisson, 10F	
Bossard (Musicien)	Grolleau (Epicier)	Boireau (Madame), 10F	

Total du versement 175, 50 francs

Troisième liste : Liste confiée à MM. Faucheron et Millasseau

Nom (qualité) Montant souscrit			
Albert	Bressollette	Grolleau (Aubergiste)	Richard Gustave
Archambault	Brillaud (Docteur)	Guerry	Rideau
Arsicot	Brillaud Anatole	Guillaume Baptiste	Rigaudeau Louis
Aubry	Brottier Daniel	Guillaume Louis	Rigaudeau, fils
Barillet (Madame)	Brunet	Gusman	Roquier et Garry (Mmes)
Barreau (Madame)	Bussi	Jocé	Sicault
Barrion (Madame Constant)	Cant	Joly (Aubergiste)	Sicault, fils
Barrion Daniel, 10 F	Cartran	Joly (Mécanicien)	Sorin, 10 F
Barrion Henri	Chaignon (Madame)	Jouneau (Madame)	Soulet
Baudoin	Charpentier	Le curé	Talon (Madame)
Bazin André	Chiron	Lecointre	Thautré
Bazin Paul	Courilleau	Limbet	Tournerit
Bazireau	Coutand	Mangeard	Tribouillard, (frères)
Beauchamp	Décharneau (Madame Léon)	Martin	Turpeau
Bertin (Madame)	Décrcéon (Jardinier)	Mary	Vergnaud (Madame)
Berton	Dugas, (famille)	Ménard	Violleau
Bertrand (Jardinier)	Durand	Métais	Vitet (Aubergiste)
Bertrand (Maçon)	Duteau (Facteur)	Meunier	
Bluteau Adolphe	Fazilleau	Monpilier Auguste	
Bocquiault Aimé	Fazilleau	Noel	
Bocquiault Anatole	Frogier	Noireau	
Bodet	Frouin	Papin Jules	
Bodin	Fuzeau Benjamin	Perauteau Gustave	
Bonnin	Gaboriau	Perrier, frères	
Bouju	Garnier	Pinocheau	
Boutet (Madame)	Garnier	Proust (Charcutier)	
Boutet Paul	Gellusseau	Proust Victor	
Braud	Germond	Puchaud (Menuisier)	
	Gody (Tailleur)	Puichaud	
	Gody Eugène	Puichaud Alfred	
	Gody François	Régnier	
	Grazilly	Renou	

Total du versement 210, 35 francs

Quatrième liste : Liste confiée à MM. Martin Jean et Ploquin

Nom

(qualité)

Montant souscrit

Airault	Constantin	Gusman père	Pénochet
Albert	Cornu	Guyard (Chef de gare)	Perrichon
Albert, père	Cousineau	Hamonc	Perroteau
Amiault	Couteau	Hennequin	Petit, fils
Arnault	Croizé	Jouille	Petit, père
Ayrault	Deborde	Jouneau	Petitjean
Bagot de Blanchecoudre	Décrcéon (Jardinier)	Lacouture	Pineau
20F	Décrcéon (Madame)	Lambert	Pineau Hyppolite
Barbillon	Décrcéon père	Lamoureux	Piot
Barbréau	Décrcéon, (Menuisier)	Lantier	Piot (Madame)
Barilleau	Defrance	Le Flescher	Pironneau 10F
Baty	Delavault	Leblond	Pontoire
Baudry	Dellis	Lefievre	Pottier
Bécly	Delphin	Legendre	Poupault
Bellouard	Dorotte	Levron	Poutillon
Bernard	Doucet	Lorioux	Prou
Bernard Bathilde 20 F	Drochon	Loubeau (Mme Guy)	Puaud
Bernier	Duranteau	Loubeau François	Raymond
Bernier (Vallée)	Duret (Mademoiselle)	Lucas	Réault
Bernier (Aubergiste)	Duval	Lucet	Renard
Berton, fils	Favreau Pascal	Lucot	Renoux
Beugnon	Fazilleau	Mancel	Rivière (Tapissier)
Bichon Léa (Mlle)	Fornet	Marc	Rochette
Bigot	Foucher	Marcetteau	Roques
Blain	Fradet	Marchand	Rousseau
Blaineau	Fuzeau	Marquet	Roux
Blanc	Fuzeau Agathe (Mlle)	Martin	Rouzies
Blanvillain	Fuzeau Olympe (Mlle)	Martin (Madame Jean)	Roy
Bodin	Gabard	Martin Joseph	Roy (Madame)
Bonnin	Gallène(Madame)	Martin Léopold	Samier
Bouchet	Galopin	Mathé	Soulard
Bourreau	Garrel	Maxime	Texier
Boutet	Garsuault	Menard	Thomazeau
Brémaud	Gatard	Ménard Ernest	Tisserand
Bressollette	Gazeau	Menard Jules	Tubuteau
Brient	Gendronneau	Meneau	Vague
Brillet	Germain	Merle	Vallade
Brochard (Madame)	Géron	Mesnard Alexandre	Varennes
Brossard	Girardeau	Michaud Henri	Verger
Brossard, père	Giraud	Micheau	Vinson
Bruneau	Gochard	Moquart	3 anonymes
Cardet	Bourreau	Moreau (Chef de district)	
Carteau	Goubiou	Ordonneau	
Chabauty Alexis	Gouby	Ouvrard	
Chaigneau	Goujon	Paillasson	
Châlon	Grazilly, fils	Pairault	
Charrier	GrellierMarie (Mlle)	Pajou	
Chastenet de Guéry	Grolleau (Madame)	Pasquier	
Chaulanges	Grolleau Alexandre	Pauleau	
Chausserais	Grolleau Auguste	Pellomail	
Chesneau	Guérin	Pellomail (Mlle)	
Chéssé	Guérineau	Pellon	
Clémenceau	Guilbaud	Peneau	

**Total versement :
250, 30 Francs**

Cinquième liste : Liste confiée à MM. Rebillard et Roux

Nom

(qualité)

Montant souscrit

Aletru	Charbonnier (Mademoiselle)	Gréau	Petit
Arnaud	Charrier	Greuzat	Petit (Huissier)
Aumont	Chartier	Grillard	Petit (Propriétaire)
Auriac	Chartreux	Grolleau	Philippe
Auriault	Chatry	Guillot	Poirault
Baguenard, frères	Chauvet	Guittou	Ponias, fils
Baillargeau	Cousin	Hégron (Madame)	Ponias, père
Baillet	Cousseau	Houssaye	Prieur
Barbaud Gabriel	Croizé (Madame)	Imbert	Proux
Barbier (Madame)	D'Anjou	Jadeau	Puaud (Mademoiselle)
Bardin	Danelier (Madame)	Jouet	Puchault
Baud	Daray	La Maner	Rabiet
Baud	Daveau	Labaye	Renelier-Vinet
Baumond	Debœuf	Lahaye	Richard
Bauzier	Deveau	Lamoureux	Richer
Bergaud	Dhaud	Lanivé	Richer ils
Berluteau	Dillé	Leblanc	Robin Amand
Bernard (Maître-d'hôtel)	Dorléans	Ledormeur	Robinet
Bernard Felix	Doublet (Madame)	Lefevre	Ropault
Bertin (à la cabane)	Dreullard	Lefort, fils	Roy Jean
Berty	Ecaïl	Lefort, père	Roy, père
Besnard	Favriou (Mesdemoiselles)	Legrand	Roy-Ligeard
Billy	Fayard	Leydet, père	Stoccarri (Madame)
Billy (Jardinier)	Faye	Lhommet	Talbot, père
Billy Ernest	Fontaine	Ligeard	Thibault
Boche, fils	Fonteny	Maillet	Tort
Boche, père	Fosseux	Marilleau (Madame)	Touret
Bodin Alfred	Foultier	Marin	Troger
Boiret	Fresneau	Martineau (Coiffeur)	Vanard, fils
Boissinot	Fusch	Martineau (Veuve)	Vandangeon
Bonnet, fils	Gagnière	Maupetit	Vérière (Madame)
Borit	Gallard (Madame)	Meslin	Vidal, fils
Bouju	Gardelle	Métayer	Violleau
Bourdevert	Garsuault (Maréchal)	Nadeau	Vivier
Brechet	Garsuault, Père	Noiraud (Jardinier)	1 anonyme
Brémaud, (Mesdames)	Geay	Noiraud Léon	Remis par M Fresneau au nom d'un groupe d'employés du chemin de fer
Brial	Gendron (Madame)	Oudet	18,35 F
Brossard-Thouin	Gendron, fils	Ouillans	
Bruneau	Gigot	Pagès	
Cardinal (Madame)	Girardeau (Vétérinaire)	Panizza	
Cesbron	Giret-Billy	Papin Jules	
Chaigneau Léon	Gourde	Papot	
Champion	Gourdon Joseph	Pénétreau	

Total du versement 244, 10 Francs

Sixième liste : Liste confiée à MM. Gendemain et Gaudin**Nom****(qualité)****Montant souscrit**

Abélard	Brun	Gourdon Claude	Nivelle (Madame)
Albert	Bruneau	Gourdon H.	Paineau
Alice (Madame)	Charrier	Goussy	Pénard
Allonneau 10F	Charrier	Guillon	Perthuis
Barbelivier	Charvaut	Hanry	Revereau
Barrion (Madame Ernest)	Cognard	Jeanneau	Ricahrd
Barrion Félix, 10F	Collard	Juilliot	Richard
Barrion Paul, 20 F	Cornuault	Languillaume	Rollard
Beau	Cousseau	Laupie	Routhiou
Beau (Epicier)	Daiguin	Laurent	Rueau
Beaunez	Degré	Leger	Rulier (Peintre)
Bernard	Devaud	Ligonnière	Russeil
Berneron	Doublet	Lucas (Avoué)	Souchard
Berthelot	Dupont	Lucas, père	Souchet
Berthelot	Dupuis, (Docteur), 20F	Lulardy	Stesseur
Berthonneau	Emelie (Mademoiselle)	Malrieu (Mademoiselle)	Talbot
Bertrand	Gatard Henri	Marcillac	Talon
Bertrand (Jardinier)	Gautronneau	Martin	Thibault
Billy	Gaux	Martineau, fils	Trideau
Blais	Gelé	Ménard, (Facteur)	Vidal
Bondu	Germond	Mercier	Vidal, père
Bossard	Gilbert, fils	Mercier	Violleau
Bourgeonneau	Gilbert, père	Migaud	2 anonymes
Bourrion	Godillon	Morisset Jules	
Branger	Gourdon	Morisset Paul	

Total du versement : 155, 95 Francs**Septième liste : Liste confiée à MM. Girard et Thibault****Nom****(qualité)****Montant souscrit**

Allard	Clerc, (de Boisdane) (<i>sic</i>)	Gouin	Morin
Augerau	Cottier	Griffon	Neveu
Bayme	de Baltrier	Grolle Adolphe	Palluault
Berteau (Professeur)	Decrot	Guérin (Sellier)	Piot
Biton, fils	Desse (Madame)	Guesdon (Madame)	Richard, Gaston
Biton, père	Dorléac, mère	Lacoult	Ripault (Madame)
Blot	Droman	Lamber	Rousseau Eugène
Boily	Ducasse, (Vérificateur)	Lasser (Mademoiselle)	Routteau
Bonnal	Ducep	Lavau	Thomazaeu
Boutan	Febvre	Lemale	Thouin, (Cordonnier)
Bremal	Garsuault	Ligeard	Tribouillard
Brun	Gatard (Madame)	Lodin	
Chauveau, fils	Gautié	Madras	

Total du versement : 82, 50 Francs

Huitième liste :

Nom

(qualité) (origine)

Montant souscrit

Baron (Cholet), 50 F	Commune de Chiché	Chéssé Auguste (Terves)	Ménard (Terves)
Fougerolles (de) 30 F	40 F	Chéssé Louis (Terves)	Souchet Alexis (Terves)
Poupet (Moncoutant)	Commune de	Chesson Louis (Terves)	Taudière Anselme (Terves)
Christopho	Breuil Chaussée (10 F)	Courtois Victor (Terves)	Taudière Maximin (Terves)
(Moncoutant)	Arnault Daniel (Terves)	Cousin Félix (Terves)	Thibaudeau Auguste
David (Greffier)	Barreau Juste (Terves)	Deborde (Maire)	(Terves)
(Moncoutant)	Baudoin Henri (Terves)	(Terves)	2 anonymes
Pasteur (Moncoutant)	Bénéteau Pierre (Terves)	Décréon Emile (Terves)	
Ploquin (Instituteur)	Bertaux Jacques	Drochon Henri (Terves)	
(Moncoutant)	(Terves)	Enon Auguste (Terves)	
	Bourreau Eugène	Giret Aimé (Terves)	
	(Terves)	Lamoureux (Terves)	

Total du versement : 169,30 Francs

Neuvième liste :

Nom

(qualité) (origine)

Montant souscrit

Guillard *	Brottier	Baudry	Dugast
(Sous-prefet) 20 F	Deslande	Tisseau Henri	Lunel
Fourès (Maitre d'hôtel)	Danchon	Moreau	Charles
Chabauty Auguste	Clerc	Bressolette	Desnoues
Liste de M.	Guérin Marcel	Poislanne	Schmitt
Thébault Joseph de	Moreau Edouard	Siraudeau	Verdière
Châtillon-Sur-Sèvre :	Thébault	Loiseau	2 anonymes
Bonnin	Normandin	Burcerat	
Ameteau	Lescouvé	Guigné	

Total du versement : 83,25 Francs

*M Guillard, sous préfet, a été nommé à Bressuire le 2 juin 1902, ce qui explique sa souscription tardive.

La 9^{ème} liste est la dernière à avoir été publiée. Le montant total des versements était de 1 903,15 F. Le montant annoncé par la société des anciens combattants était de 2 519,80 F. Qui a donc versé la différence ? En étudiant les noms des souscripteurs, on s'aperçoit qu'aucun membre du bureau de la société n'a souscrit. Peut-être ont ils versé le solde manquant.

Annexe II

Description du monument :
Imposant obélisque de 8,80m de haut en pierre de Chauvigny
et socle en pierre de taille



FACE AVANT :

Au sommet le mot ÉGALITÉ

La sculpture de femme casquée et cuirassée symbolisant la Patrie, est une figure allégorique de Minerve.

Elle est entourée de guirlandes de fleurs et de rameaux. Elle s'appuie sur une épée, son allure imposante et son regard fixé sur le lointain semble prêt à défendre la République.

À la base une inscription : Aux enfants du Canton de Bressuire morts pour la Patrie¹.

CÔTÉ GAUCHE :

Au sommet le mot LIBERTÉ

Inscription :

Ainsi, quand de tels morts sont couchés dans la tombe,
 En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,
 Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons;
 Chaque jour, pour eux seuls se levant plus fidèle,
 La gloire, aube toujours nouvelle,

Fait luire leur mémoire et redore leurs noms ! Gloire à notre France éternelle !

Gloire à ceux qui sont morts pour elle !
 Aux martyrs ! Aux vaillants ! Aux forts !
 À ceux qu'enflamme leur exemple,
 Qui veulent place dans le temple,
 Et qui mourront comme ils sont morts



¹ Sur le plan initial de R. Barbaud, l'inscription était « aux enfants de l'Arrondissement »

CÔTÉ DROIT

Au sommet le mot FRATERNITÉ

Inscription :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !



Gloire à notre France éternelle !
Gloire à ceux qui sont morts pour elle !
Aux martyrs ! Aux vaillants ! Aux forts !
À ceux qu'enflamme leur exemple,
Qui veulent place dans le temple,
Et qui mourront comme ils sont morts !

*Ces vers sont extraits du recueil « les chants du crépuscule »,
poème de Victor Hugo (1802-1885), « Hymne ».*

FACE ARRIÈRE

Au sommet les lettres R.F.

Inscription :

Ce monument élevé par la Société des combattants de 1870 à l'aide d'une souscription municipale et d'un secours de l'État à été inauguré le 25 octobre 1903 en présence du général André, ministre de la Guerre. M. Émile Loubet étant Président de la République, Sagebien, Préfet des Deux-Sèvres, Guillard Sous-préfet de Bressuire, Clisson, Président de la Société des Anciens Combattants Et René Héry, Maire de la Ville.

En bas les armes de la ville

**ANGLE ARRIÈRE GAUCHE**

H. Bremaud, entrepreneur

ANGLE ARRIÈRE DROIT

Barbaud et Bauhain, architectes

Rispal, Statuaire

Dorotte, Arch. voyer – inspecteur des travaux.

